

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 784

Artikel: Les sociétés féminines et le fédéralisme mondial

Autor: A.W.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	---	---

Quana on a le goût
de comprendre, même
si l'univers vous dé-
çoit, il vous intéresse.

ROBERT DE TRAZ.

Bientôt la votation du 25 février

Les devoirs d'un Conseil communal

Le 25 février prochain, les électeurs vaudois devront se prononcer sur l'octroi aux femmes du droit de vote sur le plan communal, mais seulement dans les communes qui le décideront. Nous avons dit déjà combien ce projet de révision de la Constitution est prudent, sage et digne d'être soutenu.

C'est un fait certain que la tenue d'un ménage communal — actuellement un ménage de garçons — offre tant d'analogie avec la tenue d'un ménage privé, que les qualités qui font la bonne ménagère trouveraient leur emploi dans le ménage communal. Quelle a été, par exemple, la tâche des conseils communaux en cette fin d'année 1950 : ils ont élu leurs bureaux, ils ont discuté et approuvé le budget. Chercher à équilibrer les dépenses avec les recettes, chercher à diminuer les dépenses pour les adapter aux recettes, n'est-ce pas le souci quotidien de toute maîtresse de maison ? Dans ce domaine, le souci de l'épargne qui caractérise les femmes raisonnables trouverait facilement à s'employer. Prenez soin des petites sommes, disait un économiste, les grandes se garderont d'elles-mêmes.

Que font les conseils communaux tout au long de l'année, si ce n'est de s'occuper de l'instruction publique, de bâtir ou d'améliorer des collèges, de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, de veiller à la propreté matérielle et morale des rues, à leur bon entretien, de créer des artères pour desservir les nouveaux quartiers. La police des constructions qu'elles habitent, la fermeture des magasins où elles achètent, l'heure de fermeture des établissements publics, la police des divertissements, ce sont là autant de domaines qui intéressent les femmes, mais actuellement, elles ne peuvent guère agir que par le moyen de la pétition. Triste moyen, moyen combien inefficace !

C'est le Conseil communal qui vote le statut des employés de la commune, fixe leurs traitements, institue les caisses de retraites. C'est la commune qui est chargée d'appliquer les innombrables prescriptions fédérales et cantonales qui s'abattent sur les communes. Rappelez-vous l'économie de guerre, qui réglait tous les détails de notre vie quotidienne, qui font règle encore dans quelques domaines et qui, de-

main, renaîtront peut-être et seront appliquées sans notre collaboration, si le projet n'est pas accepté le 25 février.

La loi prévoit que certaines décisions de l'autorité communale peuvent être soumises au referendum, c'est-à-dire à l'ensemble des électeurs. Que nous apprennent les referendums de ces dernières années ? Que tous leurs objets intéressent au plus haut point les habitantes de la commune : à Sainte-Croix, le 12 janvier 1947, à Bex le 9 mai 1948, on a demandé aux électeurs de se prononcer sur des questions d'urbanisme (plan d'extension, police des constructions, établissement des zones), mais on n'a rien demandé aux habitantes de ces communes, qui ont pour le visage aimé de leur cité le même amour que les citoyens et à qui ne sont pas indifférentes les mesures nécessitées par le développement de la ville, la création de nouveaux quartiers, d'îlots de verdure, de promenades, etc.

On a demandé aux électeurs nyonnais s'ils voulaient augmenter la subvention communale aux écoles catholiques ; on n'a rien demandé aux mères qui envoient leurs gosses à l'école. Yverdon a failli avoir un referendum, ces jours-ci, sur la construction d'un collège dans tel ou tel quartier ; il s'agissait pour les jeunes écoliers de traverser des routes constamment parcourues par des automobiles. Nul souci de l'opinion des mères. A Lausanne, enfin, à fin 1948, les électeurs ont refusé la municipalisation des tramways lausannois, sans jamais penser que les femmes, usagères des moyens de transports en commun, auraient, en bonne logique, tout autant de raisons de se prononcer que les électeurs.

« La commune, cellule de base de notre Confédération, a déclaré le général Guisan à une représentante du comité d'action en faveur du suffrage féminin communal, est constituée par un certain nombre de familles. Or, aux côtés du chef de famille, la mère joue un rôle important ; elle l'a d'ailleurs prouvé suffisamment durant le service actif 1939-1945. Il est donc normal que dans le ménage communal, elle ait son mot à dire, notamment en ce qui concerne l'éducation et l'instruction des enfants, ainsi qu'en matière religieuse ».

S. B.

Un sujet douloureux Votre bordereau d'impôts

Vous intéressez-vous quelque peu à la question des impôts ? Vous êtes-vous jamais penchées avec quelque esprit d'investigation sur le bordereau qu'on vous envoie ? Avez-vous, dans un tiroir quelconque la table des $\frac{0}{100}$ sur la fortune et celle des $\frac{0}{100}$ sur le gain ? Avez-vous jamais songé à vérifier une multiplication ?

J'entends vos réponses : « C'est mon mari qui s'en occupe — On n'y comprend rien —

Qu'est-ce que c'est que les $\frac{0}{100}$ et les $\frac{0}{100}$? — Ce serait triste si le fisc faisait des fautes dans les multiplications ».

Et voilà ! Toutes les apparences vous donnent raison, mais moi je trouve qu'on a toujours tort de négliger une occasion de s'instruire, je vous certifie que l'examen approfondi d'un bordereau d'impôt est plein d'enseignement — sans risquer la méningite !

Adoncques, on paye un tant pour mille sur la fortune. Par exemple :
la catégorie 25 000 fr. paye 2,80 $\frac{0}{100}$ et celle de 30 000 paye 2,90, etc. Celle de 600 000 paye 4,60 $\frac{0}{100}$.

Il en ressort que, toutes proportions gardées, une petite fortune paye plus d'impôts qu'une grande, puisque 30 000 qui est le vingtième de 600 000 devrait payer un vingtième de 4,60 soit 0,23 et elle paye 2,90. Les raisons ? demandez-les à votre percepteur ; il y en a souvent qui sont intelligentes et vous vous instruisez beaucoup.

Le $\frac{0}{100}$ sur le gain est établi sur les mêmes principes mais d'une façon moins disproportionnée.

J'en arrive aux multiplications, et vous propose de chercher, à raison de 3,7 $\frac{0}{100}$ l'impôt dû pour un gain annuel de 10 102 fr. Vous arriverez au chiffre de 373,77.

Le Mouvement Féministe

douloureusement ému de la catastrophe provoquée par les avalanches dans nos montagnes, recommandant la collecte en faveur des victimes à la générosité de ses lecteurs.

Compte chèques postaux :

III. 4200

Croix-Rouge Suisse, Berne.



XXIV^{me} Journée des Femmes vaudoises

PROGRAMME

de la Journée du jeudi 15 février 1951
à Lausanne Comptoir Suisse

10 h. 15, chœur d'ensemble : « Chantons notre aimable patrie ». — Allocution de M. le Président du Conseil d'Etat A. Maret, délégué du Conseil d'Etat.

« Liberté et responsabilité »

par M. Henri-L. Miéville, professeur honoraire de l'Université de Lausanne.
« Prière patriotique » de J.-Dalcroze.

14 h. 15 Reprise de séance.

« Les jémines et la politique sociale »
par M. Rodolphe Rubattel, Conseiller fédéral.

Partie récréative.

On aime à croire que, malgré les apparences, il sera question dans cette journée, de la votation du 24 février qui intéresse toutes les femmes vaudoises.

Renseignements pratiques.

Les participantes sont invitées à apporter leurs provisions ; elles pourront se faire servir un potage (50 ct.), du café ou du thé (50 ct. le verre). Elles trouveront sur place : sandwiches, petits pains et pâtisserie (salle chauffée).

Pour couvrir les frais de la journée, une finance de fr. 1,20 (droit des pauvres et programme de la partie récréative compris) sera perçue à l'entrée.

Il est rappelé que les C.F.F. délient des billets collectifs à des groupements de six personnes au minimum.

Service renforcé de trolleybus, Gare CFF-Comptoir, de 9 à 10 heures.

On peut encore se procurer des programmes-invitations auprès de Mlle Françoise Fonjallaz, à Epesses, et de Mlle L. Comte, avocate, Beau-Séjour 11, à Lausanne.

Les sujets annoncés permettent d'en parler et les conférenciers ne s'y déroberont pas, sinon... on s'étonnerait singulièrement du silence du programme.

Les Sociétés féminines et le fédéralisme mondial

L'Assemblée mondiale des peuples qui s'est tenue à Genève du 30 décembre 1950 au 6 janvier 1951, a permis à beaucoup d'idéalistes qui ne se connaissaient pas encore d'entrer en contact et d'échanger leurs espoirs. Certes, tous ne sont pas d'accord sur les moyens à employer pour faire régner la paix, mais tous, puisqu'ils étaient présents, pensent qu'il est urgent d'instituer une vaste assemblée composée des délégués officiels des populations du monde. L'existence d'un

tel corps élu, avec des statuts légaux le constituant, permettrait d'aboutir un jour à un gouvernement mondial un peu comparable au gouvernement de notre pays.

C'est ainsi du moins que M. E. Privat, professeur à l'Université de Neuchâtel, esquissait le projet dans le très remarquable exposé qu'il a fait à la séance d'ouverture de l'Assemblée consultative, le 30 décembre. Les assistants étaient d'accord puisqu'ils ont nommé M. Privat président. (Suite en page 2)

Votre feuille d'impôt, elle, porte 377,40 et elle a raison. Elle a raison parce que dans un but de simplification (louable en soi) ce n'est pas 10 102 que le fisc multiplie par 3,7, mais 10 200 fr., alors tout s'explique ; on « arrondit » dès que la prochaine centaine est entamée, ne fût-ce que d'une unité, la centaine compte entière. (Où se nichent-elles ces fameuses machines à calculer qui vous établissent en quelques secondes des calculs de 25 chiffres ???)

A présent, vous considérez déjà votre feuille d'impôt d'un œil moins indifférent, n'est-ce pas ?? et dites-vous bien que ce procédé de « simplification et d'arrondissement » qui s'applique aussi bien aux calculs sur la fortune qu'à ceux sur le gain, doit fournir d'assez jolies sommes, auxquelles nous participons toutes, comme cela, avec le sourire.

Il existe d'autres enjolivements que nous verrons une autre fois.

L. D.

A nos abonnés

Tout d'abord, de chaleureux remerciements à ceux et à celles qui ont utilisé le bulletin vert, qui ont généreusement augmenté le prix de l'abonnement, ou qui nous ont adressé des dons.

A tous les retardataires, nous rappelons notre numéro de compte de chèques I. 943 ; versez-y le montant de votre abonnement tout de suite, vous nous évitez l'envoi des remboursements qui occasionnent un travail et des frais superflus.

Merci d'avance.

Le Mouvement Féministe.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGERES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Voici le parallèle esquissé par le professeur Privat entre le gouvernement de notre pays et celui que rêvent les mondialistes.

Gouvernement suisse

Conseil national (représentant la population du pays).
Conseil des Etats (représentant les cantons).
Conseil fédéral (exécutif élu par les deux conseils).

Le chroniqueur du *Journal de Genève* objectait que cette Chambre ne ferait rien de plus que l'Assemblée accluse de l'ONU, composée aussi de délégués élus par les peuples; c'était donc se donner une peine inutile. Nous nous permettrons de lui répondre que les délégués à l'ONU sont désignés par le gouvernement de leur pays et que si, parmi ceux qui ont été élus de la nation, on demandait aux populations de choisir, elles désigneraient peut-être d'autres personnes que celles qui sont effectivement envoyées et les élections nommeraient sans doute plus de femmes, ce qui, à notre avis, serait un progrès. Il ne nous paraît donc pas superflu qu'une seconde Assemblée élue par un autre système, corrige ce que la première a de trop limité.

Ajoutons, pour mémoire, que les vrais démocrates considèrent qu'un gouvernement qui s'appuie sur une seule Chambre délibérante est boiteux.

On a pu voir, à Genève, par le grand nombre et la variété des motions proposées, quelle richesse de suggestions on recueillait en intéressant directement tout un chacun aux problèmes mondiaux. Et, si toutes les propositions ne sont pas immédiatement réalisables, elles forment de la graine pour l'avenir. Nous ne voulons pour preuve que les motions féminines, animées d'un large esprit d'émancipation.

La motion de Mme Tibaldi-Chiesa, demandant que, dans les pays qui n'ont pas encore le suffrage féminin, les femmes puissent aussi être électrices lorsqu'il s'agit de nommer des délégués à l'Assemblée mondiale, serait bien favorable aux femmes de notre pays, si la Suisse adhérait au fédéralisme mondial, ce qu'elle n'a pas encore fait.

La motion des mères suédoises demandant que le 50% des délégués soient du sexe féminin a été amendée, elle n'est plus devenue qu'une recommandation de nommer les délégués sans distinction de sexe, selon leurs capacités.

Hélas! nous savons ce qu'il en est de ce genre de déclarations. Une femme est très rarement considérée plus capable que son concurrent masculin. Je suis personnellement persuadée que les femmes étant handicapées dans le monde, par leur faiblesse physique et par leur fonction maternelle qui les absorbe pendant les années où elles sont dans leur épanouissement, il n'y a qu'un seul moyen de les faire participer équitablement à un gouvernement quelconque, à une activité of-

Gouvernement mondial

Assemblée mondiale des peuples (un député par million d'habitants).
Assemblée de l'ONU (délégués des gouvernements nationaux).
Exécutif mondial (membres élus par les deux assemblées).

ficielle quelconque, c'est que la proportion féminine soit fixée par une loi.

Quoi qu'il en soit, il ne s'en est fallu que de onze voix, mais la motion suédoise n'a pas passé dans son texte original.

N'incriminons pas les adversaires de cette motion, qui n'ont pas agi, sans doute, par antiféminisme, mais par crainte de compromettre tout le projet avec une revendication trop révolutionnaire. N'importe, l'idée a été lancée, elle germera un jour, comme celle de ces deux mères suisses qui voudraient que chaque ministre des affaires étrangères, eût une adjointe qui, lui souffle la modération et la sagesse, quand il est enclin à user des moyens extrêmes.

Ces quelques indications permettent de comprendre l'appui indéfectible que les fédéralistes trouveraient dans le mouvement fédéraliste, qu'il soit européen ou mondial.

★

D'où vient donc que les groupements féminins — cantonaux, nationaux ou internationaux — se soient fort peu intéressés à cette manifestation où ils avaient l'occasion de soutenir des idées qu'ils défendent depuis longtemps et de les recommander à un public sympathique?

Ne serait-ce point à cause d'un scepticisme lassé? — Et pourquoi donc alors un tel scepticisme?

Essayons de découvrir des raisons possibles et point du tout formulées jusqu'ici.

On reconnaît que les fédéralistes sont généralement des démocrates cent pour cent et l'on approuve leurs projets. Cependant, pour que leur proposition mondiale amène la détente et la paix souhaitée par l'immense majorité des humains, il faudrait qu'elle puisse se réaliser dans des conditions différentes que celles que nous connaissons, il faudrait que le jeu démocratique puisse se dérouler librement tout autour du monde. Est-ce le cas?

Si l'on fait appel aux populations pour collaborer au gouvernement mondial, il faut qu'elles puissent être consultées avec toutes les garanties d'une propagande libre et d'un scrutin secret sans contrainte. Chaque individu doit avoir entendu auparavant les avis les plus divers et avoir pu choisir entre eux.

Ces conditions sont-elles remplies dans les pays où le droit d'association est limité et où un seul parti politique est autorisé?

L'apaisement qu'on espère obtenir, grâce à la collaboration des femmes au gouvernement mondial, ne peut se produire que si la masse féminine du monde entier peut agir librement. En est-il ainsi? Dès lors, vaut-il la peine de faire les efforts considérables que nécessiterait, pour les organisations féminines une collaboration efficace avec les mondialistes, tant que les conditions du succès semblent ne pas exister?

A. W. G.

Le „Mouvement Féministe“ est en vente à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four, Genève.

Les femmes au 21^o Congrès mondial à Varsovie

Novembre 1950.

2085 délégués de 80 pays ont apporté à Varsovie, le désir d'union et la volonté de paix d'hommes, de femmes, de jeunes d'opinion, de confession, d'idéologie les plus diverses. Ils ont apporté au monde cette certitude que l'union peut être réalisée entre les peuples pour assurer à l'humanité une paix solide et durable.

Les femmes, représentant les couches les plus larges des populations de tous les pays; ouvrières, paysannes, écrivains, parlementaires, etc., défendaient la leur trésor: la vie qu'elles apportent au monde et qu'elles veulent toutes sauvegarder.

« Nous voulons que nos enfants vivent », lance Mme Appel (Danoise), députée au Parlement, membre du parti libéral. « Il ne s'agit pas d'avoir sa propre paix, mais obtenir une paix commune ».

Mme Isabelle Blume, députée à Bruxelles, membre du parti ouvrier Belge: « Je considère aujourd'hui plus que jamais que la lutte pour la paix est notre première tâche ».

Mme Andrée Marty-Cupgras, membre du parti socialiste français: « Tout doit être tenté pour sauver la paix. Nous gagnerons la paix pour tous les enfants du monde, le monde de demain ».

Mme Hodinova Spurna (vice-présidente à l'Assemblée nationale Tchéque): « Nous nous plaçons inébranlablement du côté de la paix; nous sommes prêts à défendre la paix contre tous ceux qui la troubleront ou la menacent... Nous sommes pour une culture humaine que personne au monde ne parviendra à diviser en culture occidentale et orientale, parce qu'elle appartient à toute l'humanité ».

Mme Eugénie Cotton de la Fédération démocratique Internationale des Femmes: « Les femmes, toutes les femmes qui ont pour mission de donner et de protéger la vie, souffrent dans leur chair quand elles pensent que leur enfants peuvent mourir ou demeurer infirmes... par la guerre ».

Que les femmes, que les associations féminines de tous les pays prennent leur responsabilité et se donnent la main. Leur union dans l'action assurera la paix du monde!

Mme Th. Massot, déléguée suisse à Varsovie pour les partisans de la paix, nous a envoyé l'article publié ici, où l'on peut lire des déclarations pacifiques féminines.

D'où vient que l'union et la collaboration qu'elle réclame entre toutes les sociétés féminines du monde, ne soient pas possibles?

C'est que la conception que nous avons de la paix et de la manière d'y parvenir, n'est pas la même ici et là.

D'un côté, on veut arriver à éviter les conflits par l'adhésion progressive de tous à l'uniformité d'une doctrine, reconnue comme Vérité.

De notre côté, on veut s'enrichir de toutes les variétés nationales, raciales, et on essaye d'instaurer la paix en conciliant les points de vue différents, chacune faisant quelques sacrifices pour la bonne entente. Cette méthode exige de ceux qui l'appliquent, de croire à « leurs vérités », mais de ne pas vouloir les imposer aux autres.

Ces deux conceptions, si divergentes par le principe, ont montré la vanité des efforts qui ont été tentés pour trouver des solutions communes, approuvées par les unes et les autres.

Une pionnière du féminisme vaudois

Mme Schnetzler

La mort de Mme Schnetzler, survenue le 11 janvier, est un deuil pour les Vaudoises, qui perdent une de celles qui se sont le plus dépensées, durant une longue vie, en faveur des femmes et pour améliorer leur sort. Mme Schnetzler avait commencé son travail féministe en un temps où tout était à faire: intéresser les femmes, faire comprendre aux autorités que les femmes existent, qu'elles travaillent, qu'elles ont des opinions à faire valoir. Ça a été le grand travail exécuté par l'Union des Femmes de Lausanne, dès la fin du XIX^e siècle. Encouragée par son mari, qui était juriste et qu'elle perdit en 1911, Mme Schnetzler fut au nombre de celles qui s'employèrent à faire améliorer les dispositions du Code Civil concernant les femmes, le mariage, les droits de la famille. A la tête de l'Union de Lausanne dès 1909, elle a poursuivi pendant 23 ans sa tâche avec sa volonté tranquille, sa pondération, son humeur égale, sa bonne conscience, sachant qu'elle avait raison et qu'elle travaillait pour la communauté. Le travail, la somme de démarches, de conférences, de conciliabules, que représente une présidence de 23 années, on a peine à se le représenter, et tout cela Mme Schnetzler l'a exécuté tout naturellement, tranquillement, sans agitation aucune.

Ce rôle d'animatrice, de conseillère, de novatrice aussi, elle l'a joué également au sein de la Fédération des Unions de femmes vaudoises, de l'Association pour le costume vaudois qu'elle fonda en 1916 avec Mme Widmer-Curtat et Mme Paul Bonnard-Cornuz; elle a fait partie de son comité de 1916 à 1942. Elle a rédigé avec talent et savoir-faire le « Bulletin féminin », organe de la fédération, jusqu'en 1945.

Mme Schnetzler a été une des six femmes membres de la Société d'utilité publique des femmes suisses qui furent chargées, le 4 mai 1916, de remettre au Conseil fédéral le don des femmes suisses (fr. 1.168.314,22) qui devint par la suite le Don National suisse. Elle faisait partie depuis toujours de la section de Lausanne du Suffrage féminin, encourageait ses initiatives, s'enthousiasmait lorsqu'un progrès s'annonçait; le projet de révision de la Constitution en faveur du suffrage féminin communal, qui sera soumis aux électeurs le 25 février, lui avait causé une grande joie.

Esprit éclairé, curieux de tout, Mme Schnetzler a encouragé, a soutenu bien des initiatives; elle fut parmi les novateurs qui, au début du siècle, se proposèrent de créer des logements sains et bon marché pour les classes modestes.

Mme Schnetzler écrivait facilement et agréablement; elle faisait de charmants petits discours, trouvait toujours des choses poétiques à dire dans son « Bulletin féminin »; elle a écrit des vers pour les jeux floraux des Fêtes du Rhône.

Si le féminisme a fait dans le canton quelques progrès, si la situation des femmes s'y est améliorée, nous le devons pour une large part à Mme Schnetzler, à ses talents, à ses démarches, à son esprit de suite, à sa patience tranquille, à sa persévérance. Nous lui devons une grande reconnaissance, et nos regrets, car cette reconnaissance, nous n'avons pas su la lui exprimer.

S. Bonard.

TÉLÉPHONE 23.05.12
45 professeurs
Méthode de révision
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS BACC. POLY. LANGUES MODERNES COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Publications reçues

Jaques-Dalcroze

H. BRUNET-LECOMTE — Jaques-Dalcroze, sa vie, son œuvre — Ed. Jeheber, Genève.

Qui mieux que la sœur de Jaques-Dalcroze était à même de conter la vie de notre grand compositeur romand? Le livre de Mme Brunet-Lecomte se lit d'un trait, tant il est direct et familier. C'est comme une amicale conversation où celle qui l'a le mieux connu, depuis sa plus petite enfance, puisqu'elle était l'aînée, évoque la famille paternelle, le grand-père vaudois, la naissance, l'enfance, la jeunesse, dans la Vienne des temps heureux, avant guerre. Ensuite c'est l'installation à Genève, dans une ville qui ne se montre guère accueillante pour celui auquel, plus tard, elle sera trop heureuse d'offrir la bourgeoisie d'honneur!

Quelle magnifique carrière, mais que de difficultés tout au long de la route! Que d'efforts, que de déceptions! Toujours des tournées de propagande pour démontrer les bienfaits de la rythmique, toujours des envieux, des gens peu scrupuleux qui cherchent à lui dérober ses trouvailles. Le grand départ pour Hellerau, la guerre où tout s'effondre, la mort qui ravit les amis les plus chers et

les plus dévoués. Le séjour à Paris, dans des conditions si inconfortables, le lendemain déjà assuré...

Un grand artiste, dit-on, est le favori des dieux, mais hormis les dons musicaux, il semble que les dieux ne se préoccupent nullement d'aplanir la voie pour leur favori.

Pourtant ces pages respirent la sérénité, malgré tant de traverses. Jaques-Dalcroze resta toujours bienveillant et généreux, sans amertume à l'égard de ceux qui le trahissaient. La douleur ne l'agrippait point, il resta le grand ami des hommes, qu'il aimait fraternellement et c'est pourquoi son œuvre restera imprégnée de sa spontanéité, de sa fraîcheur, qu'elle continuera à inspirer, au cours des générations, qui chanteront ses mélodies, l'élan et l'enthousiasme pour ce qu'il y a de meilleur en nous.

Catalogue d'auteurs féminins

Tous les deux ans, l'Association suisse des femmes universitaires nous offre un catalogue bien instructif, c'est celui des publications d'auteurs féminins. Mlle Muriset, la rédactrice de cette publication, chaque fois un peu plus épaisse, est extrêmement compétente en la matière. Sa situation à la Biblio-

thèque nationale suisse, lui donne toutes facilités pour obtenir les renseignements les plus complets et les plus exacts.

Avait déjà paru les années 1941-42, 43-44, 45-46, le présent fascicule comprend les années 47-48. « L'utilité de cette bibliographie a été prouvée à plusieurs reprises, nous dit Mlle Muriset, dans son avant-propos. Il a été possible, grâce à cette publication, de faire un choix rapide d'ouvrages de femmes suisses en vue de l'Exposition internationale de livres de femmes à Lisbonne en 1947. Ces catalogues ont permis de préparer la bibliographie que l'on trouve dans l'Annuaire spécial publié en 1951, pour le cinquantième de l'Alliance « Frauen der Tat », où l'on donne les titres des biographies de femmes suisses les plus éminentes, ayant vécu de 1850 à 1950 ».

Presque tous les livres mentionnés dans ce catalogue se trouvent à la Bibliothèque nationale où on peut les emprunter. Quiconque cherche de la documentation, sur tel ou tel sujet féminin, trouvera là les indications utiles à son travail.

Pendant ces deux années, qu'ont-elles écrit surtout: des livres pour la jeunesse, on s'en doute, des études historiques et des romans. Viennent ensuite les questions économiques, sociales, juridiques, puis les sujets médi-

cules, d'hygiène, etc. — on comprend qu'on trouve ici les thèses nécessaires à l'obtention des grades et diplômes — puis les biographies, nécrologies, mémoires, correspondances, ensuite les récits de voyage, la géographie, les manuels scolaires, l'enseignement, les études psychologiques. Enfin, les autres branches du savoir sont représentées mais en plus petit nombre.

Ainsi, en feuilletant ces pages, on s'instruit des livres récemment parus, mais encore des intérêts particuliers des femmes intellectuelles ou tout au moins de celles qui peuvent tenir une plume.

A. W. G.

A. MURISSET — Publications d'auteurs féminins — Ed. Association suisse des femmes universitaires.

Nous nous réjouissons d'apprendre que parmi les auteurs dont la fondation Schiller distribue les œuvres récemment parues à ses membres, on compte cinq femmes, dont deux sont bien connues de nos lectrices: la poétesse Evelynne Laurence (pour l'« Etreinte de la terre ») et Marianne Gagnebin, notre collaboratrice neuchâteloise, pour son livre « La part du Destin », dont nous avons publié un épisode en 1949.